



VILLE DE SHANNON

Procès-verbal

Séance ordinaire

Conseil municipal

Lundi 22 novembre 2021, à 19 h 30

Au Centre communautaire

75, chemin de Gosford

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

Considérant le *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil* et la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*.

Considérant la pandémie liée à la COVID-19, la présente séance se tient devant un public restreint et celle-ci est enregistrée pour diffusion à l'ensemble de la population dans les jours suivant sa tenue.

Dans le respect des mesures de distanciation, en présence de M. Martin Comeau (district no 1), Mme Ysabel Lafrance (district no 2), Mme Sophie Perreault (district no 3), Mme Lynn Chiasson (district no 4), M. Saül Branco (district no 5) et de M. Mario Lemire (district no 6).

Formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse, Sarah Perreault.

En présence du directeur général, trésorier et greffier adjoint, Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Sylvain Déry, de la greffière adjointe, Katherine Gagnon, et de l'adjointe à la direction générale, Diane Brûlé.

1. MOT DE MME LA MAIRESSE

Mme la mairesse, Sarah Perreault, souhaite la bienvenue à tous les élus et les remercie de leur présence.

Mme la mairesse constate, par ailleurs, que tous les documents pertinents ont été déposés dans les délais prescrits sur la plateforme numérique prévue à cet effet. Elle souligne également que les documents publics, dont les projets de règlement, le cas échéant, sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville depuis au moins 72 heures.

Conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil*, un projet d'ordre du jour de cette séance a été affiché sur le site Internet de la Ville au plus tard 48 heures avant sa tenue.

Elle rappelle à tous les règles sanitaires en vigueur incluant la non-distribution de papier.

2. OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19 h 35, Mme la mairesse déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois.

Mme la mairesse remercie les citoyens pour leur collaboration en contexte de pandémie.

537-11-21 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de M. Mario Lemire ;

Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;

Il est résolu :

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec l'ajout du point 19.1 « Nomination de M. Mike-James Noonan, membre du Conseil local du patrimoine » :

- 1. Mot de Mme la mairesse**
- 2. Ouverture de la séance ordinaire**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux antérieurs**
 - 4.1. Séance ordinaire – 4 octobre 2021
- 5. Trésorerie**
 - 5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 18 novembre 2021
 - 5.2. Contribution financière – Fonds d'aide aux sinistrés (Catholic Women's League)
- 6. Avis de motion**
- 7. Projets de règlement**
- 8. Adoption de règlements**
- 9. Administration**
 - 9.1. Autorisation de signature des chèques et effets bancaires de la Ville à Mme la mairesse, Sarah Perreault
- 10. Gestion contractuelle**
- 11. Urbanisme**
 - 11.1. Demande de dérogation mineure DM2021-90082 concernant le lot 4 981 529 situé au 374 et 376, chemin de Wexford dans la zone RU-60 (REPORTÉ)
- 12. Loisirs, communications et vie communautaire**
- 13. Greffe**
 - 13.1. Calendrier des séances pour l'année 2022
 - 13.2. Dépôt - Registre des dons, marques d'hospitalité et autres avantages conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*
- 14. Travaux publics**
- 15. Sécurité publique**
 - 15.1. Virage protégé, boulevard Jacques-cartier et chemin de Gosford – Ministère des Transports du Québec
- 16. Ressources humaines**
- 17. Correspondance**
- 18. Suivi des élus**
 - 18.1. Nomination de M. Martin Comeau, conseiller municipal, à titre de maire suppléant
 - 18.2. Autorisation de signature des chèques et effets bancaires de la Ville au maire suppléant
 - 18.3. Nomination de représentants et substituts – Organismes régionaux
 - 18.4. Nomination de représentants – Comités municipaux
 - 18.5. Création de chantiers - Comités et nomination des présidents et des membres
- 19. Divers**
 - 19.1. Nomination de M. Mike-James Noonan, membre du Conseil local du patrimoine (AJOUT)
- 20. Période de questions**
- 21. Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

Mme la mairesse souligne le travail et le dévouement de M. Mike-James Noonan, maire sortant.

Mme la mairesse procède à une reprise de la cérémonie d'assermentation tenue les 12 et 15 novembre 2021. Chaque élu se présente.

4. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

538-11-21 4.1. Séance ordinaire – 4 octobre 2021

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 4 octobre 2021, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que l'enregistrement de cette séance tenue en présentiel était disponible sur le site Internet dans les jours suivant sa tenue ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications dans le respect des délibérations, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 tel que rédigé, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

5. TRESORERIE

539-11-21 **5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 18 novembre 2021**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes incluant les dépenses autorisées par délégation apparaissant sur le bordereau daté le 18 novembre 2021 au montant total de 1 222 922,75 \$;
- 2) De reconnaître le bordereau daté le 18 novembre 2021 comme tenant lieu de reddition de comptes au regard de l'application du *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats* (585-17) ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 539-11-21

540-11-21 **5.2. Contribution financière – Fonds d'aide aux sinistrés (Catholic Women's League)**

Considérant la création d'un Fonds d'aide aux sinistrés par l'organisme Catholic Women's League ;

Considérant le souhait des élus de contribuer à ce Fonds pour des sinistres majeurs (maximum 1000 \$ par cas) ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Ysabel Lafrance ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De contribuer financièrement au Fonds d'aide aux sinistrés créé par l'organisme Catholic Women's League d'un montant de 3 000 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6. AVIS DE MOTION

Aucun point traité ce mois-ci.

7. PROJETS DE REGLEMENT

Aucun point traité ce mois-ci.

8. ADOPTION DE REGLEMENTS

Aucun point traité ce mois-ci.

9. ADMINISTRATION

541-11-21

9.1. Autorisation de signature des chèques et effets bancaires de la Ville à Mme la mairesse, Sarah Perreault

Considérant l'article 100.1 de la LCV qui prévoit que les chèques et effets négociables autres que des obligations émises par la Ville sont signés par Mme la mairesse et le trésorier ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications aux signataires autorisés sur les comptes de banque municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De désigner Mme la mairesse, Sarah Perreault, à titre de signataire sur les chèques et effets bancaires de la Ville ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10. GESTION CONTRACTUELLE

Aucun point traité ce mois-ci.

11. URBANISME

11.1. Demande de dérogation mineure DM2021-90082 concernant le lot 4 981 529 situé au 374 et 376, chemin de Wexford dans la zone RU-60 (REPORTÉ)

12. LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point traité ce mois-ci.

13. GREFFE

542-11-21 13.1. Calendrier des séances pour l'année 2022

Considérant l'article 319 de LCV qui stipule que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui vient ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Ysabel Lafrance ;

Il est résolu :

- 1) De fixer la date des séances publiques du conseil municipal de Shannon pour l'année 2022 comme suit :

Séances ordinaires :

Lundi 17 janvier	Lundi 4 juillet
Lundi 7 février	Lundi 1 ^{er} août
Lundi 14 mars	Mardi 6 septembre
Lundi 4 avril	Lundi 3 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 7 novembre
Lundi 6 juin	Lundi 5 décembre

- 2) De tenir ces dernières au Centre communautaire, sis 75, chemin de Gosford à Shannon, à 19 h 30 ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer, à publier et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

13.2. Dépôt - Registre des dons, marques d'hospitalité et autres avantages conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

En vertu des dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le Directeur général adjoint et greffier dépose le Registre des dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2021, sur lequel aucun montant n'est inscrit.

14. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point traité ce mois-ci.

15. SECURITE PUBLIQUE

543-11-21 15.1. Virage protégé, boulevard Jacques-cartier et chemin de Gosford – Ministère des Transports du Québec

Considérant les problématiques soulevées quant à la circulation à l'intersection du boulevard Jacques-Cartier et du chemin de Gosford ;

Considérant le souci du Conseil de maintenir le réseau routier municipal sécuritaire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Martin Comeau ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De transmettre une demande à la Direction générale de la Capitale-Nationale pour l'installation de la signalisation d'un virage protégé à l'intersection du boulevard Jacques-Cartier et du chemin de Gosford ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point traité ce mois-ci.

17. CORRESPONDANCE

Aucun point traité ce mois-ci.

18. SUIVI DES ELUS

Dans le respect de la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*, Mme la mairesse donne la parole aux élus qui souhaitent présenter les développements survenus dans leurs dossiers politiques respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

544-11-21 **18.1. Nomination de M. Martin Comeau, conseiller municipal, à titre de maire suppléant**

Considérant qu'un conseiller municipal doit être désigné pour remplacer Mme la mairesse en cas d'absence prolongée ;

Considérant les articles 56 et 57 de la LCV ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Mario Lemire ;

Appuyé par Mme Ysabel Lafrance ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Martin Comeau, conseiller municipal, à titre de maire suppléant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

545-11-21 **18.2. Autorisation de signature des chèques et effets bancaires de la Ville au maire suppléant**

Considérant les articles 56 et 57 de la LCV ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications aux signataires autorisés sur les comptes de banque municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser M. Martin Comeau, maire suppléant, à titre de signataire sur les chèques et effets bancaires de la Ville ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

546-11-21 **18.3. Nomination de représentants et substituts – Organismes régionaux**

Considérant la nécessité de nommer des représentants et substituts auprès des organismes régionaux de la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Ysabel Lafrance ;

Appuyé par M. Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De nommer les représentants et substituts suivants auprès des organismes régionaux :

ORGANISME	REPRÉSENTANT	SUBSTITUT
Régie régionale de gestion des matières résiduelles (RRGMR) Portneuf	M. Saül Branco	Mme Lynn Chiasson
Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Mme Lynn Chiasson	M. Saül Branco
Centre de la Famille Valcartier	Mme Lynn Chiasson	
Vélopiсте Jacques-Cartier-Portneuf	Mme Lynn Chiasson	

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

547-11-21 **18.4. Nomination de représentants – Comités municipaux**

Considérant la nécessité de nommer des représentants pour les comités municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Martin Comeau ;

Appuyé par M. Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De nommer les représentantes suivantes sur les comités municipaux :

COMITÉ	REPRÉSENTANTE
Comité consultatif de la famille et des aînés (CCFA)	Mme Sophie Perreault
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Mme Ysabel Lafrance
Conseil local du patrimoine (CLP) (Représentante)	Mme Lynn Chiasson

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

548-11-21 **18.5. Création de chantiers - Comités et nomination des présidents et des membres**

Considérant la volonté du conseil municipal de créer divers comités et de nommer les présidents et membres y siégeant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Mario Lemire ;

Appuyé par M. Martin Comeau ;

Il est résolu :

- 1) De définir que le rôle de ces comités, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) De former ces comités d'élus municipaux et d'un fonctionnaire à être désigné par le directeur général ;
- 3) De prévoir que Mme la mairesse et le Directeur général siègent d'office sur ces comités sans avoir l'obligation d'y assister ;
- 4) De désigner Mme la mairesse et le Directeur général pour déterminer le cadre de fonctionnement et les objectifs de chaque comité ;
- 5) De créer les comités suivants et de nommer les présidents et membres y siégeant :

COMITÉ	PRÉSIDENT(E)	MEMBRES
Loisirs, vie communautaire et communications	Sophie Perreault	Ysabel Lafrance Martin Comeau
Finances publiques	Saül Branco	Sophie Perreault Mario Lemire
Urbanisme	Ysabel Lafrance	Sophie Perreault Lynn Chiasson
Développement et infrastructure	Martin Comeau	Saül Branco Ysabel Lafrance
Sécurité publique	Mario Lemire	Lynn Chiasson Martin Comeau
75 ^e anniversaire de la Ville de Shannon	Lynn Chiasson	

- 6) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

19. DIVERS

549-11-21 **19.1. Nomination de M. Mike-James Noonan, membre du Conseil local du patrimoine (AJOUT)**

Considérant le *Règlement sur le Conseil local du patrimoine* (450) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Martin Comeau ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Mike-James Noonan, comme membre du Conseil local du patrimoine ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

20. PERIODE DE QUESTIONS

À 20 h 05, Mme la mairesse, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (659-20)*.

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 15.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

550-11-21 21. LEVEE DE LA SEANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Mario Lemire ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

Mme la mairesse,
Sarah Perreault

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA

¹ [Note au lecteur]

Madame la mairesse ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenue de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de Mme la mairesse. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du (de la) président(e) de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec et la Greffière adjointe, bien que membre inscrit à la Chambre des notaires du Québec, ne font que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'opinions juridiques ou de recommandations favorables professionnelles.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue de la Ville de Shannon.